

Le Parlement sera également appelé à étudier sérieusement un autre problème très important: la tempérance. Le Parlement, à mon avis, devrait laisser en vigueur pour une autre année encore la loi de tempérance qu'il a adoptée sous le régime de la loi des mesures de guerre, et l'année prochaine le peuple canadien pourrait être appelé à décider la question par un referendum. Pour ceux qui se mêlent aux masses populaires afin de se rendre compte des opinions qu'elles professent sur ce sujet, il est facile de voir l'importance de la question. Si le peuple décide lui-même la question, toutes les classes de notre population seront satisfaites et il appartiendra alors au Parlement de légiférer en conséquence. Le Gouvernement a agi sagement, à mon sens, en faisant adopter la loi en vigueur actuellement.

A titre de citoyen de Toronto, je félicite le gouvernement provincial d'avoir établi la tempérance dans l'Ontario en tant que mesure de guerre, bien qu'il se soit fait bien des ennemis par l'adoption de la prohibition. A tout événement, le Gouvernement a bien agi, suivant moi et, en dernier ressort, le peuple finira par lui donner raison. Dans quelle situation, je me le demande, se serait trouvée la ville de Toronto si la loi de tempérance n'avait pas été en vigueur l'été dernier? Tous mes collègues sont au fait des émeutes qui se sont produites à Toronto au cours des derniers mois de l'année écoulée.

Je suis convaincu que la situation aurait été encore bien plus sérieuse, si les buvettes avaient été ouvertes comme d'habitude. Quoi qu'il en soit, il y a eu plusieurs têtes de fêlées et la ville est appelée à solder une note de 50,000 à 80,000 piastres, pour rembourser les citoyens dont les propriétés ont été saccagées.

Le gouvernement provincial, suivant moi, a accompli tout son devoir au moment propice et j'espère que la loi de tempérance sera maintenue en vigueur, en dépit des protestations des gens—et ils sont nombreux—qui prétendent que le Gouvernement a agi en autocrate le jour où il a fait inscrire cette loi dans nos statuts. Je possède passablement d'expérience, comme marchand, et j'ai eu l'occasion d'observer les mauvais effets de l'intempérance. Toujours j'ai constaté que ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus de l'inconduite du chef de la famille. Je suis donc prêt à voter des deux mains en faveur de l'adoption d'une loi de tempérance, soit provinciale soit fédérale. Depuis la dernière session, un sentiment de malaise règne parmi les employés du service civil extérieur. Au cours de la

dernière session, j'ai reçu des lettres de la part d'employés dans les différentes divisions du service civil demandant de faire quelques chose en leur faveur, vu qu'ils n'étaient plus en mesure de joindre les deux bouts, à cause de la cherté de la vie. Nous avions dans l'idée que le Gouvernement viendrait au secours de ces employés; mais il n'en fit rien. Le résultat, c'est qu'une grève a éclaté à Toronto.

Une nombreuse députation est venue à Ottawa pour faire des instances auprès du Gouvernement. L'honorable député de Toronto-Sud (M. Sheard) accompagnait la députation et je dois le féliciter de la peine qu'il s'est donnée afin d'obtenir le règlement de cette grève. Après avoir eu deux ou trois conférences avec les ministres, la députation revint à Toronto avec la certitude que les employés civils auraient justice. Or, le Gouvernement n'a encore rien fait jusqu'à présent et un sentiment d'inquiétude continue à régner dans les rangs de milliers de serviteurs de l'Etat.

Il peut ne pas être nécessaire d'accorder tout ce que l'on demande, mais il faut faire quelque chose, ou nous aurons une grève plus considérable encore, non seulement à Toronto, mais dans tout le pays. Une députation beaucoup plus nombreuse viendra ici accompagnée peut-être de plusieurs membres du Parlement. Le Gouvernement ne devrait pas attendre d'y être forcé pour agir. Je ne saurais m'expliquer cet aveuglement sur un abus qui est manifeste, et je compte que le cabinet prendra des mesures immédiates pour satisfaire les mécontents.

Les directeurs des succursales de poste de Toronto ont à se plaindre eux aussi et il en est de même à Montréal, à Winnipeg et à Hamilton. Une députation des directeurs de succursales est venue me voir juste au moment où j'allais partir pour Ottawa. Elle m'a fait savoir que le maximum des appointements est aujourd'hui de 200 piastres par année et que, pour atteindre ce chiffre, le bureau doit accuser une recette de 5,000 piastres par année. Cette somme provient de la seule vente des timbres. Je vais vous lire un passage de la requête qu'ils adressent au sous-ministre des Postes:

Attendu le renchérissement considérable des vivres, l'augmentation des loyers, les hauts prix à payer pour des aides de toute sorte, vos pétitionnaires demandent respectueusement que la rétribution annuelle de ceux qui produisent un revenu de 5,000 piastres et plus soit portée à 400 piastres et celle des directeurs dont le bureau produit un revenu moindre soit augmentée dans la même proportion. Le chiffre des commissions restera le même qu'aujourd'hui, excepté celle des timbres, qui sera portée